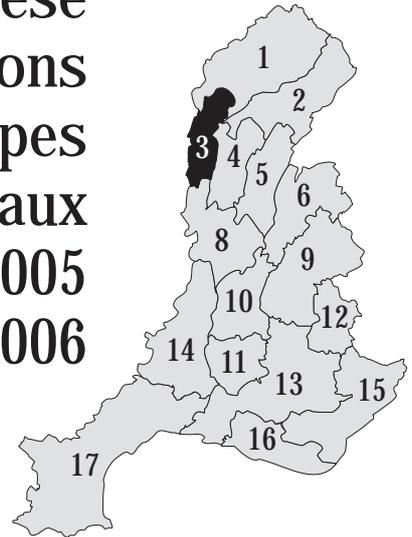


Bourgogne  
et affluents  
rive droite  
de la  
Saône

3

synthèse  
des propositions  
des groupes  
de travail locaux  
septembre 2005  
janvier 2006



## **INTRODUCTION**

### **1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE**

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

### **2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE**

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

### **3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE**

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

### **4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU**

## *Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée*

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

### *Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...*

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

### *.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE*

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

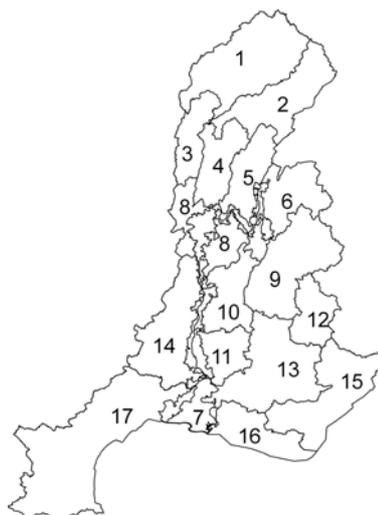
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

**Liste des sous bassins du territoire**

SA_03_06	Corne
SA_03_07	Dheune
SA_03_08	Grosne
SA_03_09	Mouge
SA_03_10	Petite Grosne
SA_03_11	Vouge

## 2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

### ✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

#### IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 3 - "BOURGOGNE ET AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA SAONE"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Risque d'inondation

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Pollution apportée par les effluents des caves vinicoles

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Altération de la continuité biologique des milieux

Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par les eaux pluviales

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par les infrastructures de transport

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par le réseau d'assainissement urbain

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

**Guide de lecture du tableau**

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décloisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.



## DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge	masses d'eau souterraines								lien projet d'orientation fondamentale		
									6119	6227	6233	6305	6329	6501	6503	6522		6611	
									Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux								
Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau							X					X						
	Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions										X	X	X						
Accentuer les efforts d'économie d'eau (en tous domaines : eau potable, industrie et agriculture)	Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, ...)		X	X				X					X						3
	Sensibiliser et responsabiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage												X					X	
Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Promouvoir et accompagner les équipements et mode de gestion, collectifs et individuels, économes en eau		X					X					X					X	3
	Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux		X				X	X				X	X						
Créer des ressources de substitution, à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux	Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)		X		X					X									3
	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux		X					X		X									
Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la disponibilité des ressources en eau	Initier des actions en termes d'occupation de l'espace pour réduire ou modifier la répartition de la pression de prélèvement												X						
Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage												X						
Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux													X					



**POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION - suite**

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge	masses d'eau souterraines							lien projet d'orientation fondamentale			
									6119	6227	6233	6305	6329	6501	6503		6522	6611	
Pollution liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, ...)	X		X	X						X		X				8bis	
		Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épendage, ...)			X														8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, ...)			X								X						8bis13
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs											X		X				8bis21
		Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, ...)											X						
		Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pressions sur les secteurs les plus vulnérables											X		X				8bis22
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires											X						911
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable											X						921
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)											X	X	X				923



**POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES) - suite**

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge	masses d'eau souterraines								lien projet d'orientation fondamentale		
									6119	6227	6233	6305	6329	6501	6503	6522		6611	
Pollution résultant de pollutions anciennes ou rémanentes	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle										X							
	Résorber les pollutions liées aux anciennes activités minières	Résorption des pollutions liées aux anciennes activités minières : connaissance impact sur les milieux, traitement des eaux d'exhaures...										X		X					
Pollution apportée par les eaux pluviales	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Sur ces zones prioritaires, réaliser un schéma d'assainissement pluvial et le retranscrire dans les documents d'urbanisme												X					
	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement ...)					X	X				X							10
pollution propagée par les forages	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux : prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...												X					

## POLLUTION PAR LES PESTICIDES

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge	masses d'eau souterraines								lien projet d'orientation fondamentale		
									6119	6227	6233	6305	6329	6501	6503	6522		6611	
Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, ...)	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie...)	X		X			X					X		X			8	
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique	X	X	X	X	X						X	X		X			8
		Mettre en place et faire appliquer une réglementation en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides (autorisation utilisation molécules, obligation matériel conforme, obligation respect zones non traitées, ...)		X					X	X						X			8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements	X	X		X	X	X	X				X			X			8
		Utiliser un matériel adapté	X																8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution	X	X		X	X	X	X										8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, ...)	X	X		X	X	X	X				X			X			8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs	X							X			X	X		X			8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, ... dans le cadre ou non de SAGE et contrats)	X	X		X	X	X					X			X			8
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires												X					
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable												X					
		Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage	X																9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)								X			X	X					
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future											X						



## AUTRES POLLUTIONS

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Corne	Dheune	Grosne	Mouge	Petite Grosne	Vouge	masses d'eau souterraines								lien projet d'orientation fondamentale	
									6119	6227	6233	6305	6329	6501	6503	6522		6611
pollution apportées par les effluents des caves vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles	X	X		X	X											ap
décharges et macro déchets	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)							X			X	X					
	Maîtriser l'impact des décharges et des marco déchets	Maîtriser l'impact des décharges et des marco déchets (inventaire, évaluation de l'impact, résorption des pollutions, réhabilitation des sites, information et sensibilisation)											X					
Manque de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires													X		X	
	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux		X											X			ap







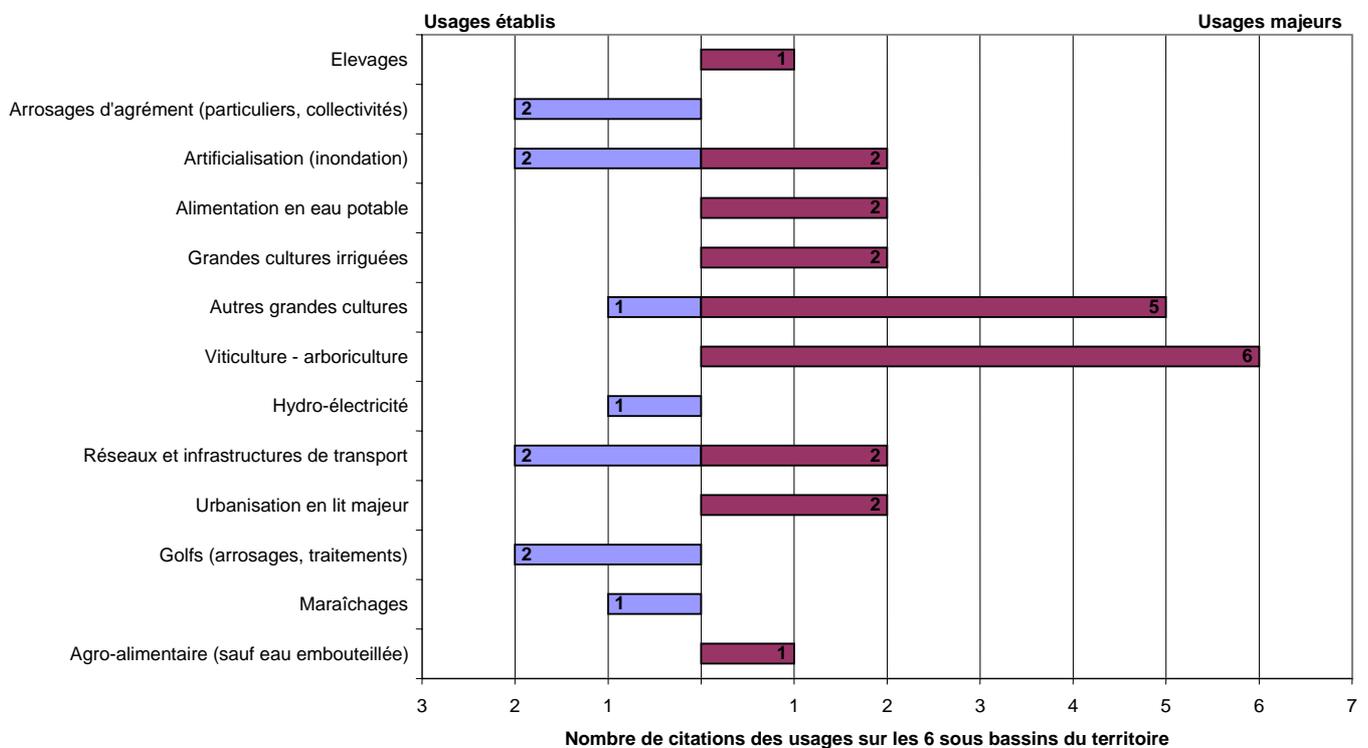
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Le lien entre les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux et les usages présents sur le bassin versant a notamment été examiné. Ce travail, à dire d'expert des groupes locaux, a permis de mettre en évidence des usages concernés par les mesures et d'autres favorisés. Cette approche, en lien avec les objectifs de bon état des milieux, apporte un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique des mesures formulées.

✓ Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état

**Rappel** : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

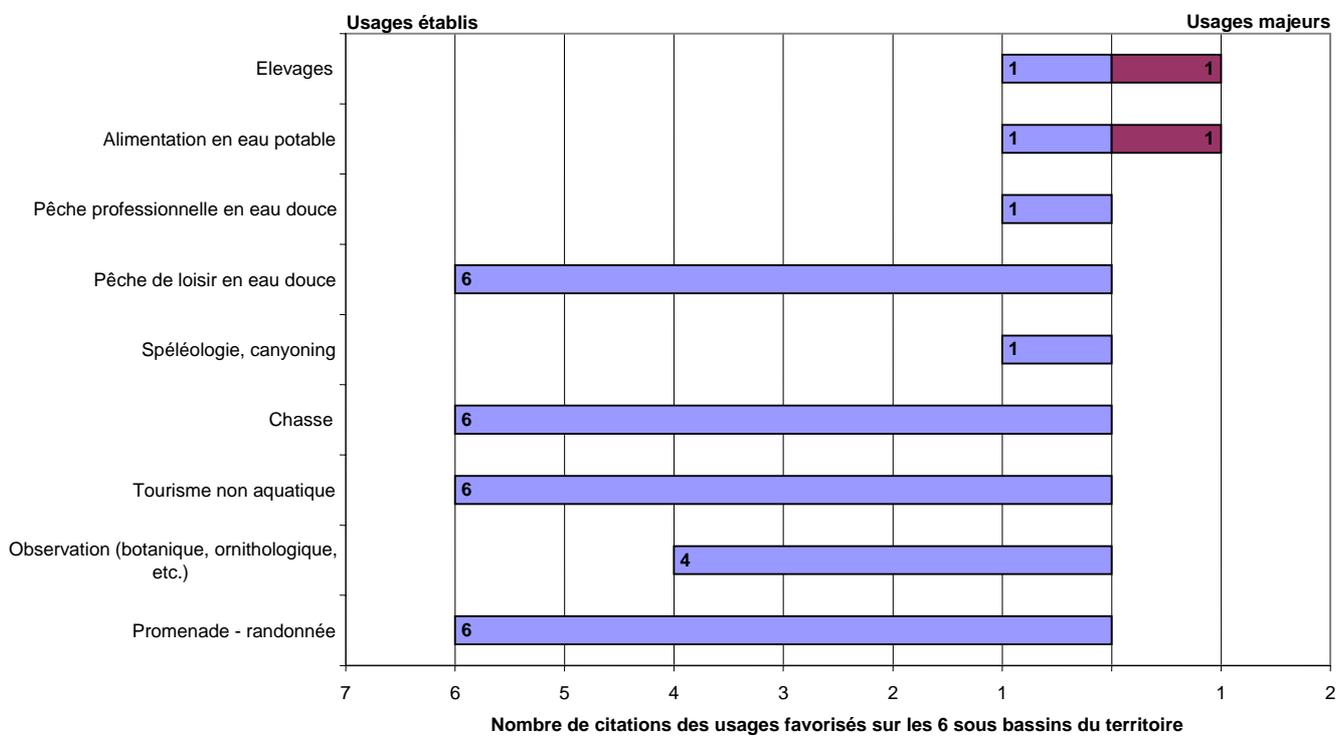
**USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE BOURGOGNE ET AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA SAONE**



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs les plus concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent en tête les activités agricoles : viticulture- arboriculture et les grandes cultures autres qu'irriguées. Les réseaux et infrastructures de transport et les aménagements de lutte contre les inondations (artificialisation) arrivent en seconde position.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE BOURGOGNE ET AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA SAONE



**Les fonctionnalités des milieux** sont largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour tous les bassins versants du territoire, **la richesse biologique** (biodiversité), les **capacités d'auto-épuration** et **d'auto-gestion sédimentaire du milieu**, ainsi que **l'amortissement des crues** seront favorisés par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état favorisera la ressource en eau locale (fonctionnalité citée pour 50% des bassins versants du territoire).

Par voie de conséquence, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, se trouvent des usages à consonance de loisir : la pêche de loisir en eau douce, la chasse, le tourisme non aquatique et la promenade- randonnée.

#### 4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

**Pour les masses d'eau superficielles**, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

**Pour les eaux souterraines**, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

**Sous bassin versant : Corne (SA\_03\_06)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
607	La Corne	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Dheune (SA\_03\_07)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
608	La Dheune du ruisseau de Meursault à la Saône	naturelle			bon état	non	
609	Le Meuzin	naturelle			bon état	délai	Incertitude sur la réaction du milieu. Complexité liée aux interactions des mesures proposées. Milieu complexe (agriculture, urbanisation)
610	La Dheune du ruisseau de la Creuse au Ruisseau de Meursault	naturelle			bon état	non	
611	La Dheune de sa source au ruisseau de la Creuse inclus	naturelle			bon état	non	

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L15	étang de Montaubry	artificielle			bon potentiel	non	

**Sous bassin versant : Grosne (SA\_03\_08)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
602	La Grosne de la Guye à la confluence avec la Saône	naturelle			bon état	non	
603	Le Grison	naturelle			bon état	non	
604	La Guye	naturelle			bon état	non	
605	La Grosne du Valouzin à la Guye	naturelle			bon état	non	
606	La Grosne de sa source à la confluence avec le Valouzin inclus	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Mouge (SA\_03\_09)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
591	La Mouge	naturelle			bon état	délai	Pas d'approche globale structurée. Complexité des actions à mettre en place. Sensibilité du milieu. Temps mis en œuvre des actions liées à l'érosion.

**Sous bassin versant : Petite Grosne (SA\_03\_10)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
579A	La Petite Grosne à l'amont de la confluence avec le Fil	naturelle			bon état	non	
579B	La Petite Grosne à l'aval de la confluence avec le Fil à la Saône	fortement modifiée			bon potentiel	non	

**Sous bassin versant : Vouge (SA\_03\_11)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
645	La Vouge	naturelle			bon état	non	

## Rappel des objectifs pour l'ensemble des masses d'eau de la Saône

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
699	La Saône de sa source à la confluence avec la Mause, la Mause incluse	naturelle			bon état	non	sauf dérogation selon la provenance des micropolluants (liés au fonds géochimique ?)
698	La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	naturelle			bon état	non	
695	La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	naturelle			bon état	non	
1806A	La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	naturelle			bon état	non	
1806B	La Saône du Salon à la déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
1806C	La Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
1806D	La Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs	naturelle			bon état	non	
1807A	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	naturelle			bon état	non	
1807B	La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	délais	Impact cumulé : urbanisation croissante, milieu déjà fortement urbanisé. Faisabilité technique et financière des mesures liées au pluvial.

## Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6119	Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD		Bon état		Problèmes pesticides liés au vignoble
6227	Calcaires sous couverture du pied des côtes maconnaise et chalonnaise		Objectif restant à préciser		Méconnaissance de la ressource, de ses potentialités et temps de renouvellement
6228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne		Bon état		Méconnaissance de la ressource, de ses potentialités et temps de renouvellement
6233	Calcaires oligocènes et formations alluviales plio-IVaires sous couverture du pied de côte (Vignolles, Meuzin, ...)		Bon état		
6305	Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosne		Bon état		
6305a		Du confluent Saône Doubs jusqu'à l'amont de la Grosne		Bon état 2015	Problème pesticides et localement nitrates + pollutions d'origine industrielle
6305b		Alluvions de la Grosne et Saint Côme		Bon état 2015	Problèmes pesticides agricoles et viticoles et nitrates
6305c		Alluvions de la Saône, de la confluence de la Grosne au Sud de Mâcon		Bon état après 2015	Pression importante du vignoble par les pesticides. Méconnaissance de l'influence du versant viticole
6305f		Plio-Quaternaire forêt de Givry la Ferté (domaine)		Bon état 2015	
6329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes		Bon état après 2015		
6329a		Nappes de Dijon Sud		Bon état après 2015	Pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine, pollutions ponctuelles par les solvants chlorés, transfert de pollution vers la nappe profonde
6329c		Hors nappes de Dijon Sud et Tilles		Bon état 2015	
6501	Domaine Bassin de Blanzly BV Saône		Bon état		Gestion globale à rattacher au district Loire-Bretagne, les enjeux se situant sur ce bassin
6503	Domaine formations sédimentaires des Cotes châlonnaises et mâconnaises		Bon état après 2015		Pollutions ponctuelles par les nitrates d'origine agricole et pollutions diffuses par les pesticides d'origine viticole
6522	Domaine Lias et Trias Auxois BV Saône		Bon état		
6611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonnais BV Saône		Bon état		